

Présentation des résultats SEC définitifs 2022 des pouvoirs locaux de la Région wallonne

Jeudi 26 octobre 2023 – Moulins de Beez à Namur

Kris VAN CAUTER, chef du groupe Government (BNB)

Salimata SISSOKO, experte (BNB)

Diederik KUMPS, expert (BNB)

Sommaire

1. Introduction
2. Comptabilité communale
3. Comptabilité nationale et comptabilités publiques
4. Tables de passage
5. Soldes SEC des pouvoirs locaux (2019-2022)

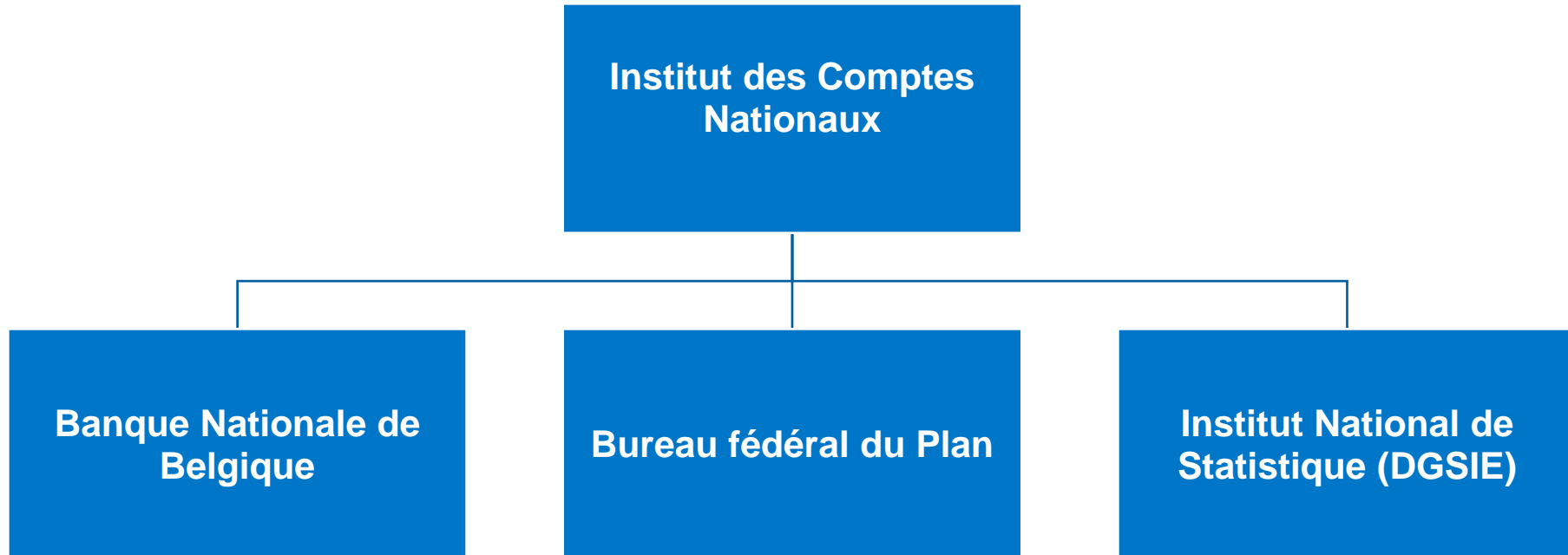
Introduction

Introduction

- ◆ Depuis la création de l'Union monétaire, l'Union européenne a mis en place un cadre de surveillance de la situation budgétaire des Etats membres.
- ◆ La Commission européen utilise comme référence le solde des comptes des administrations publiques, inclus dans les comptes nationaux
- ◆ La Belgique a des obligations européennes en termes de solde et de dette des administrations publiques belges
 - ◇ Plus connu: Déficit maximal de 3% du PIB et une Dette de 60% du PIB
 - ◇ Objectifs: Program de stabilité/ Draft budgetary plan
 - ◇ Les objectives portent sur la totalité de la Belgique (dont les pouvoirs locaux)
- ◆ Le non-respect des critères peut entrainer l'imposition d'amendes pour les pays
 - ◇ Importance de disposer de chiffres rapides et corrects
 - ◇ Règlements: assurer l'accès aux données (Règlement 679/20210) et éviter le « *misreporting of statistics* » (Règlement 1173/2011)

Institut des comptes nationaux (ICN)

Loi du 21 décembre 1994, Titre VIII, portant des dispositions sociales et diverses, en vue de la réforme de l'appareil de statistiques et de prévisions économiques du gouvernement fédéral

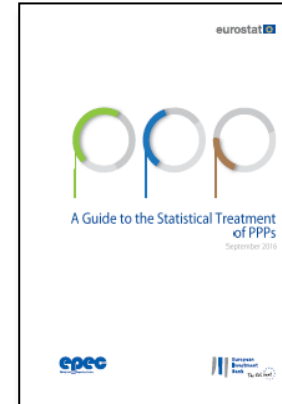


Comptes des administrations publiques
(en collaboration avec le Bureau fédéral du Plan)

Mission de l'ICN

- ◆ Etablir les statistiques de finances publiques selon le SEC 2010
- ◆ Examen des conséquences comptables des projets gouvernementaux
- ◆ Avis de l'ICN
- ◆ Statistiques de finances publiques et avis de l'ICN disponibles sur Internet
<http://www.nbb.be>
<http://inr-icn.fgov.be>

Références méthodologiques pour les comptes des administrations publiques

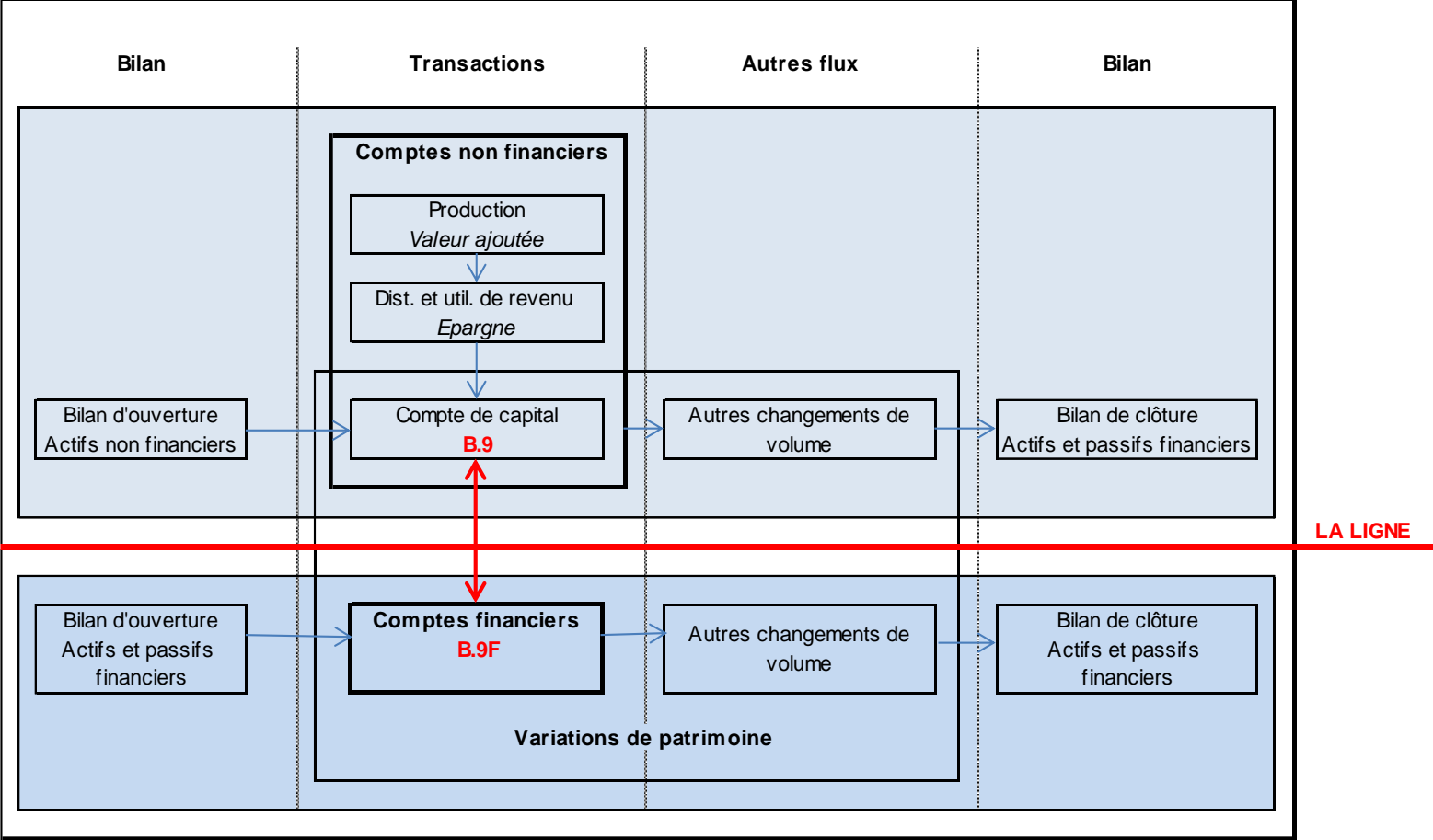


- ◆ Règlement 549/2013 du 26 juin 2013 : le Système européen des comptes (SEC 2010)
- ◆ Règlement 479/2009 relatif à l'application du protocole sur la **procédure concernant les déficits excessifs** annexé au traité instituant la Communauté européenne
- ◆ Jurisprudence d'Eurostat:
 - ◇ Manual on Government Deficit and Debt (Implementation of ESA 2010), 2022 edition
 - ◇ A Guide to the Statistical Treatment of PPPs (September 2016)

Système SEC 2010

- ◆ Cadre comptable de l'UE compatible au niveau international pour une description systématique et détaillée d'une économie, ses composantes et ses relations avec les autres économies
- ◆ Classement des unités dans des secteurs selon leur activité économique:
 - ◇ Sociétés non-financières/ Sociétés financières/ Administrations publiques/ Ménages/Institutions sans but lucratif au service des ménages;
- ◆ **Réalité économique** prime sur le point de vue juridique;
- ◆ **Moment d'enregistrement**: le moment où le droit est constaté (événement économique) n'est pas nécessairement le moment d'exigibilité légale/du paiement (documents budgétaires)

La séquence des comptes

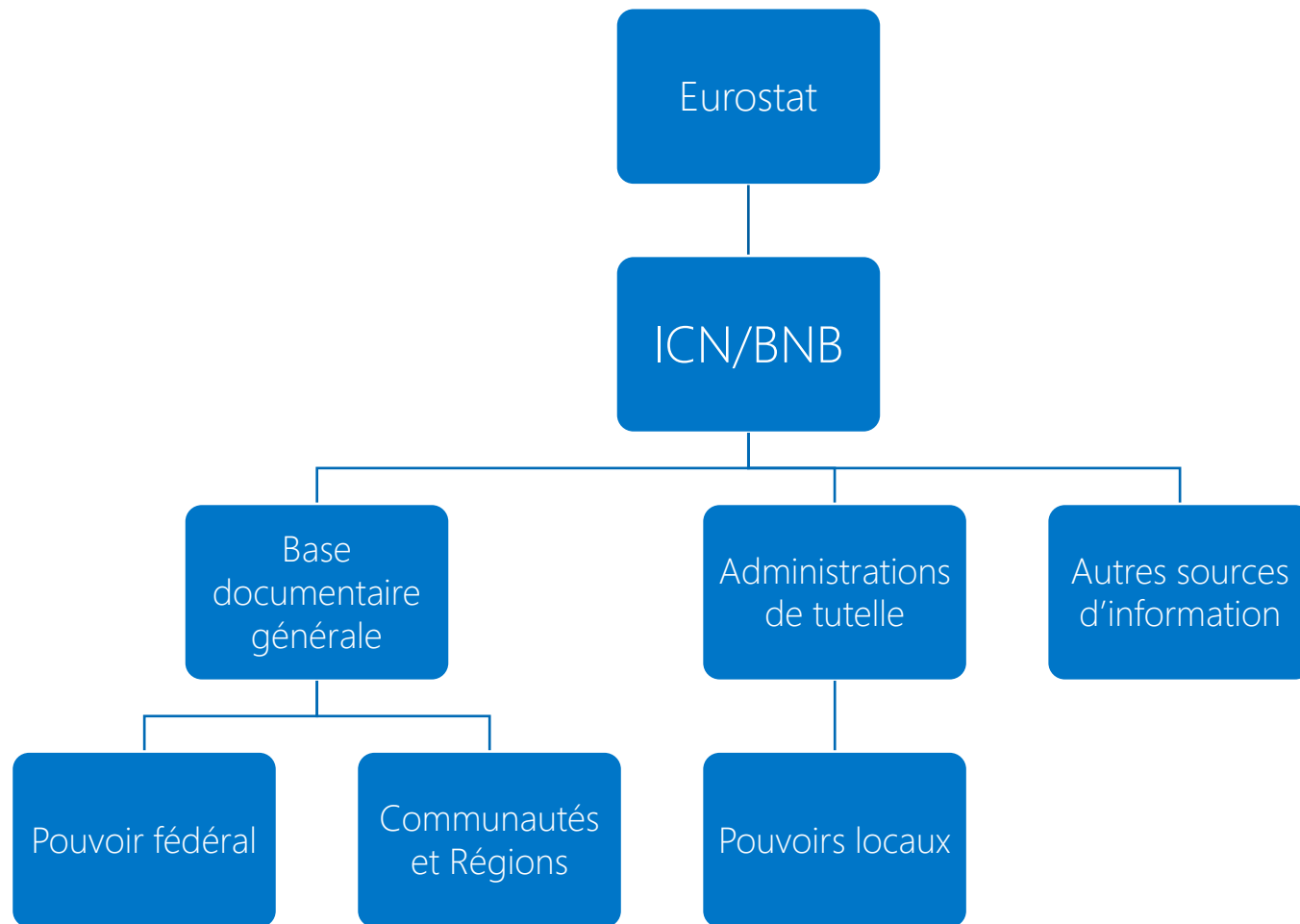


Programme de transmission dans le cadre des statistiques

Procédure de Déficit Excessif

- ◆ Notification PDE (t+3 mois et t+9 mois)
 - ◇ Tableau 1: solde de financement, dette et données complémentaires
 - ◇ Tableau 2: table de passage entre le "working balance" et le solde de financement (par sous-secteur)
 - ◇ Tableau 3: table de passage entre le solde de financement et la variation de la dette (par sous-secteur)
 - ◇ questionnaire complémentaire
- ◆ **Tableau 2** montre les impacts sur le solde des corrections apportées aux recettes et dépenses
- ◆ **Tableau 3** donne une vue sur les opérations financières et sur les autres flux qui ont influencé la dette (dont les autres comptes à recevoir/à payer et le discrepancy)

Collecte d'information



Un peu d'histoire

Les données des pouvoirs locaux étaient établies moyennant des données partielles et indirectes

◆ Avant 2012

- ◇ Tous les 3 ans, sur papiers => résultats n'étaient pas fiables, concepts différents (budgets, réalisations)
- ◇ Données indirectes: informations des autorités supérieures, informations Dexia
- ◇ Dette = sur la base d'informations indirectes non-individuelles des banques

◆ Depuis la publication de 2012, les données utilisées sont les comptes individuels disponibles

- ◇ Groupe de travail en 2007 où les C&R ont demandé plus de statistiques publiées et l'ICN désirait plus de données structurées
- ◇ Données de mars 2012 (2010: 77,5% des communes, 52,9 % des CPAS wallons)
- ◇ Amélioration du solde de **0,2 %** du PIB

Eurostat congratulated the NAI on the progress achieved concerning the reporting of local government data in the April 2012 notification and encouraged further efforts, in particular relating to the access to the individual data of local entities by the NAI in the Walloon region, the exhaustiveness of coverage for all government entities and the objective to include all available data as soon as possible in the EDP reporting.

Comptabilité communale

Comptabilité communale est une comptabilité d'exercice

Toute opération est rattachée à l'exercice de naissance de la créance ou de l'obligation au sein de la commune, indépendamment du moment de l'encaissement ou du décaissement effectif.

Elle est composée de **deux services distincts**:

- ◆ **le service ordinaire**: comprend les opérations récurrentes relatives au fonctionnement régulier de la commune
- ◆ **le service extraordinaire**: constitué par l'ensemble des opérations exceptionnelles affectant le patrimoine communal

avec différents soldes budgétaires

- ◆ **Le solde de l'exercice propre** = la différence entre les recettes acquises et les dépenses engagées de l'exercice considéré
- ◆ **Le solde de l'exercice global** = solde exercice propre + solde des exercices antérieurs + solde des prélèvements

Les soldes de ces exercices sont soumis à **la règle de l'équilibre budgétaire (1)**: le budget des dépenses et des recettes ne peut présenter un solde à l'ordinaire ou à l'extraordinaire en déficit ni faire apparaître un boni fictif.

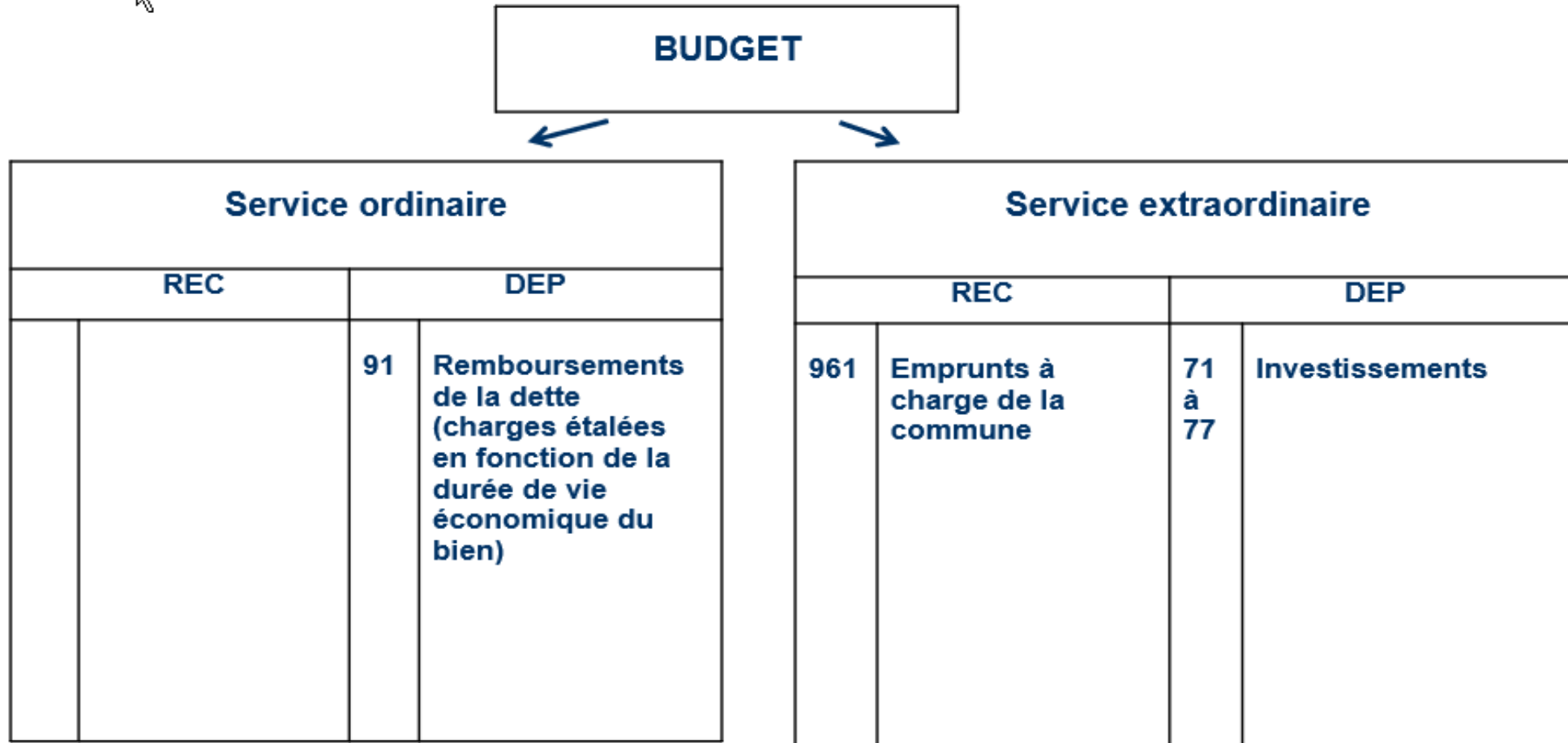
(1) La RW a autorisé, depuis la crise du Covid de 2020, les communes à être en déficit à l'exercice propre, de manière limitée.

Les investissements dans la comptabilité communale

- ◆ Les emprunts ainsi que les investissements sont inscrits respectivement en **recettes** et en **dépenses** du **service extraordinaire**.
- ◆ Les remboursements contractuels des emprunts (remboursement du capital), bien qu'ayant une nature patrimoniale, sont imputés au **service ordinaire** et équilibrés par des recettes récurrentes

=> Effets de « lissage » des investissements via la comptabilité.

Les investissements dans la comptabilité communale (suite)



Ex. Propre

Ex. Global



Les investissements en SEC (emprunts)



Compte de capital

Δ Actifs	Δ Passifs
P51 Formation brute de capital fixe	
B.9 Capacité(+)/besoin (-) de financement	

Compte financier

Δ Actifs	Δ Passifs
	F.3 Titres de créance F.4 Crédits
	B.9f Capacité(+)/besoin (-) de financement

Compte patrimoine de clôture

Actifs	Passifs
AN Actifs non financiers	AF.3 Titres de créance AF.4 Crédits

Comptabilité nationale et comptabilités publiques

Comparaison SEC 2010 et comptabilités publiques

Comptabilité publique:

- ◆ comptabilité des recettes et des dépenses budgétaires sur base caisse (éventuellement sur base des ordonnancements pour les dépenses) OU
- ◆ comptabilité de droits acquis OU
- ◆ comptabilité de produits et charges

⇒ Solde de financement SEC 2010 = "working balance" de la comptabilité publique + corrections

Rem: le « working balance » est un solde SEC obtenu par l'application d'une table de passage spécifique

Corrections à apporter aux données de base

- ◆ différences de périmètre
- ◆ opérations financières requalifiées en opérations non financières (ex.: injection de capital)
- ◆ opérations non financières requalifiées en opérations financières (ex.: superdividendes)
- ◆ différences de moment d'enregistrement
- ◆ différences de contenu (reprises de dettes)
- ◆ différences conceptuelles plan comptable versus SEC 2010 (provisions et non-valeurs, plus et moins-values, amortissements et investissements)

Délimitation du périmètre des administrations publiques

3 Questions:

- L'unité est-elle une **unité institutionnelle** (= autonomie de décision et comptabilité complète)?
- L'unité est-elle une **unité publique** (contrôlée par une administration publique)?
- L'unité est-elle **non marchande** ?

Trois réponses affirmatives => l'unité appartient au **secteur des administrations publiques** (S.13)

Deux premières réponses positives et la **dernière réponse négative** => l'unité est une société publique classée parmi les sociétés non financières (S.11) ou les sociétés financières (S.12)

Critères marchand / non marchand

Importance de d'abord opérer une distinction entre les entreprises financières et non financières

- **Sociétés financières** : déterminer le degré d'exposition au risque et le degré d'indépendance
- **Sociétés non financières** : examiner si les prix sont économiquement significatifs (test de marché)

Test de marché pour les unités publiques non financières

Critère qualitatif:

Afin de décider si ce sont des unités marchandes, vendant à des prix économiquement significatifs, il faut examiner si les conditions suivantes sont remplies :

- ◇ Ventes aux administrations publiques < 50 % des ventes totales ?
- ◇ Ventes aux administrations publiques > 50 % des ventes totales et producteur en concurrence avec des producteurs privés (appel d'offres) ?

Critère quantitatif (critère des 50 %):

- ◇ Ratio des ventes aux coûts de production > 50 % => producteur marchand
- ◇ Les « ventes » doivent couvrir au moins 50 % de ses « coûts » au cours d'une période continue de plusieurs années
- ◇ Définitions de ventes et de coûts

Test de marché pour les unités publiques non financières : ventes < 50 % des coûts => producteur non marchand => S.13

Ventes =

ventes courantes de biens et services produits (hors subsides, sauf si liés au volume / à la valeur de la production mais y compris les en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution)

Coûts =

- + rémunération des salariés
- + consommation intermédiaire ⁽¹⁾
- + consommation de capital fixe ⁽²⁾
- + autres impôts sur la production
- production pour compte propre
- + charges nettes d'intérêts ⁽³⁾

(1) Y compris un loyer imputé pour les infrastructures mises gracieusement à disposition;

(2) Calculée aux prix courants et non aux prix historiques;

(3) Si $\Delta \geq 0$; 0 sinon.

Exemples: test de marché (source, reporting fiche 10)

Centre culturel de X, en €

	2018	2019	2020	2021
Ventes	127 052	134 656	126 858	129 853
Coûts	342 958	331 327	320 620	394 955
Test 50%	37%	41%	40%	33%
<i>Pm: subsidies</i>	213 722	221 434	221 695	281 635

Hall Omnisport de Y, en €

	2018	2019	2020	2021
Ventes	182 407	199 394	95 040	91 254
Coûts	235 689	235 815	180 828	180 187
Test 50%	77%	85%	53%	51%
<i>Pm: Subsidies</i>	49 500	45 000	58 716	70 000

Critère marchand / non marchand : sociétés financières

Importance des notions d'exposition au risque et d'indépendance

En particulier, le SEC 2010 introduit la notion de société financière captive: «Les institutions financières captives sont des sociétés financières qui n'exercent aucune activité d'intermédiation financière ni ne fournissent de services financiers.» SEC 2010 § 2.98. Une entité publique de ce type qui ne peut agir indépendamment de sa société mère et n'est qu'un détenteur passif d'actifs et de passifs doit être consolidée au sein du secteur des administrations publiques.

Exemples: sociétés financières dans les admin. locales

Intercommunales pures de financement: ont pour objectif de gérer les participations financières des communes qui y sont affiliées, dans les réseaux de distribution d'énergie (Idefin, CENEO, Finest (Finost), Sofilux, Finimo, IPFBW , IEG, IFIGA, ENODIA)

Contrôle: elles sont détenues à 100% par des unités publiques (communes)

=> publiques

Activité: se limite à gérer les participations des communes dans le secteur de l'énergie et à garantir la stabilité des dividendes qui leur sont versés (\neq indépendantes).

=> Sociétés de holding, classées dans le secteur des administrations locales

Les administrations locales en Belgique

	<u>Le Royaume</u>	<u>Région flamande</u>	<u>Communauté germanophone</u>	<u>Région wallonne</u>	<u>Région de Bruxelles-Capitale</u>
Provinces	10	5	-	5	-
Communes	581	300	9	253	19
CPAS	581	300	9	253	19
Zones de police	183	-	-	-	-
Zones de secours	34	-	-	-	-
Autres	polders et wateringues, agglomération bruxelloise et autres institutions locales (intercommunales, régies communales,...) non marchandes				

Différences de périmètre avec le secteur local : ne font pas partie du sous-secteur des administrations locales

<u>Institutions</u>	<u>Secteur SEC 2010</u>
Intercommunales d'exploitation marchandes	
Régies (ordinaires et autonomes) marchandes	
sociétés agréées de logement sociaux	Sociétés non financières
Associations Chapitre XII	
Agences locales pour l'emploi (ALE)	
Caisse d'épargne communale de Tournai	Sociétés financières
Caisse publique de prêts de la ville de Bruxelles	
Fabriques d'églises	ISBLSM

Opérations financières requalifiées en opérations non financières

- ◆ **Injections de capital** = nombreuses formes différentes (actions, prêts, transferts)
 - ◇ Certaines sont considérées comme des **transferts** (impact sur le solde de financement)
 - ◇ D'autres, comme des **opérations financières** (pas d'impact sur le solde de financement)
 - ◇ Distinction : Capital injection test

- ◆ Règles spécifiques dans le MGDD, chapitre « Capital injections into public corporations »

Test des apports de capitaux

Si l'administration publique, au même titre qu'un actionnaire privé, octroie des fonds et reçoit, sur une base contractuelle, quelque chose (comme des actions ou des titres de créance) de valeur égale et s'attend à obtenir un rendement suffisant sur l'investissement (sous la forme de dividendes ou d'intérêts, ou d'une plus-value), la transaction est considérée comme une opération financière.

L'administration publique ne cherche pas toujours à acquérir des actifs rentables, mais poursuit également des objectifs de politique sociale ou collective pour lesquels des capitaux privés ne sont pas disponibles. Un transfert de capital doit être enregistré dans les cas suivants :

- ◇ l'administration publique ne reçoit pas quelque chose de valeur égale en échange ;
- ◇ les fonds sont octroyés sans qu'un rendement suffisant soit attendu ;
- ◇ les fonds sont octroyés à des sociétés qui ont enregistré des séries de pertes.

Exemples: prises de participations (transferts en capital en SEC)

- ◆ Prises de participation des communes dans la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE), depuis 2004.
 - ◇ système de financement (contrat d'agglomération) de l'égouttage en Région wallonne permettant « à la SPGE de prendre en charge l'ensemble des travaux relatifs à l'égouttage, la part communale est transformée en une prise de participation dans le capital de l'organisme d'épuration agréé [...] (cette part est) libérable en 20 ans, annulant de ce fait les charges d'un emprunt ». Circulaire PL/2004/JFP/JSD
 - ◇ remplace la part communale qui était alors assurée directement par la commune. Aucun rendement n'est attendu
- => Reclassement en opérations non financières, transferts avec effet sur le solde SEC
- ◆ Par hypothèse, les prises de participation relatives à certains codes fonctionnels sont rejetées: récréation, culture et religion, éducation et protection sociale

Opérations non financières requalifiées en opérations financières

◆ Les superdividendes

« *Les dividendes* constituent une forme de revenu de la propriété auquel ont droit les détenteurs d'actions qui ont, par exemple, mis des capitaux à la disposition d'une société. » (SEC 2010 §4.53)

« *Les ressources disponibles* pour la distribution des dividendes correspondent **au revenu d'entreprise de la société**. Ainsi, les ressources à partir desquelles sont payés les dividendes n'incluent ni le produit de la vente d'actifs ni la distribution des gains de réévaluation. Les dividendes financés à partir de ces sources, ou fondés sur celles-ci, sont enregistrés en tant que **retrait de capital**. » (SEC 2010 §20.205)

« *Les paiements importants et irréguliers ou les paiements supérieurs au revenu d'entreprise annuel* sont appelés «*superdividendes*». Ils sont financés à partir des réserves accumulées ou de la vente d'actifs et sont enregistrés en **retrait de capital** à concurrence de la différence entre le paiement et le revenu d'entreprise de la période comptable. » (SEC 2010 §20.206)

=> Un retrait de capital est une opération financière, sans impact sur le solde SEC

Exemples: superdividendes

En millions d'euros

	Dividendes versés	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	Superdividende
ENODIA (2018)	37	33	4
ENODIA (2022)	19	15	4
PUBLILEC (2018)	14	12	0,04*
PUBLILEC (2020)	7	1	0,06*
SWE (2020)	2	1	1

* Tient compte de la part des communes wallonnes dans l'actionnariat

Impôts

Les impôts enregistrés dans les comptes sont déterminés sur la base de deux sources, **à savoir les montants matérialisés par un rôle ou une déclaration, ou les encaissements.**

a) Si les rôles et déclarations sont utilisés comme source, **les montants sont ajustés à l'aide d'un coefficient permettant de tenir compte des montants portés au rôle et déclarés mais jamais perçus.** Pour refléter les montants portés au rôle et déclarés mais jamais perçus, les coefficients sont évalués sur la base de l'expérience acquise et des prévisions du moment. Ils sont spécifiques aux différents types d'impôts.

b) Si la source utilisée est celle des encaissements, ceux-ci font l'objet d'un ajustement dans le temps assurant que les montants en cause sont attribués à la période où a eu lieu l'activité ayant donné naissance à l'obligation fiscale. Cet ajustement est fondé sur le **décalage chronologique** moyen entre l'activité concernée et l'encaissement de l'impôt

Exemples: glissements fiscaux

- ◆ Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP): 2 mois (SPF Finances)
- ◆ Centimes additionnels au précompte immobilier (PrI): 2 mois (RW + 1 mois)

Quatre divergences avec la comptabilité communale

1. La comptabilisation des emprunts:

Dans le SEC 2010, les opérations sur emprunts (accroissements nets des passifs financiers) sont des opérations financières sans impact sur le solde tandis que les investissements (nets des désinvestissements) ont un impact direct sur le solde indépendamment de la manière dont ils sont financés

2. La notion d'exercice budgétaire:

Les droits constatés ne sont pas définis de manière identique dans les deux systèmes comptables

3. La référence en matière d'équilibre:

Dans le SEC 2010, le solde se réfère au solde de l'année calendaire et ne tient pas compte du résultat des exercices antérieurs, des prélèvements, des provisions pour risques et charges et des fonds de réserves

4. L'enregistrement de l'acquisition/la cession d'actifs financiers:

Dans le SEC 2010, les opérations sur actifs financiers sont des opérations financières sans impact sur le solde (= restructuration des avoirs financiers)

Soldes des administrations locales

(en millions d'euros)



Dette brute consolidée

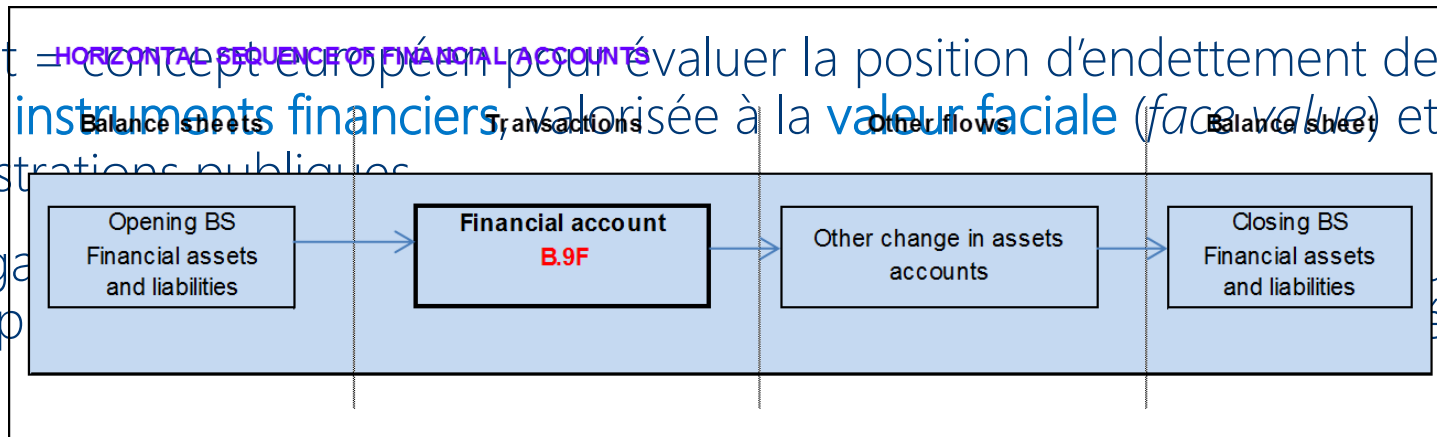
Conceptuellement

Différence entre les *comptes financiers SEC 2010* et la *dettes Maastricht*

→ Comptes financiers = séquence complète au niveau de l'actif ET du passif du bilan financier, composée par **les stocks et les flux des 8 instruments financiers** du SEC 2010, valorisée aux **prix de marché** (*market value*) et articulée par secteur de contrepartie

→ Dette Maastricht = concept européen pour évaluer la position d'endettement des pays, composée par **les stocks de 3 instruments financiers**, valorisée à la **valeur faciale** (*face value*) et **consolidée** au niveau des administrations publiques.

= somme des engagements, évalués à la valeur faciale et des réserves (AF.3) et des crédits (AF.4).



Instrument financiers du SEC 2010

BALANCE SHEET (FINANCIAL)	
Assets	Liabilities
Dépôts F.2 Deposits	
Titres de créance F.31 Short term F.32 Long term	Titres de créance F.31 Short term F.32 Long term
Crédits F.41 Short term F.42 Long term	Crédits F.41 Short term F.42 Long term
Actions et parts de fonds F.5 Shares and other equities (Portfolio)	Actions et parts de fonds F.5 Shares and other equities (Own funds)
Autres comptes à recevoir F.81 Trade credits F.89 Autres comptes à recevoir	Autres comptes à payer F.81 Trade credits F.89 Autres comptes à payer
Produits dérivés F.71 Derivatives	

ELEMENTS DE LA DETTE
MAASTRICHT

Fourniture des données

Comment établir les comptes financiers et la dette Maastricht?

Distinction entre les administrations « classiques » (communes, provinces et CPAS) et les autres unités consolidées

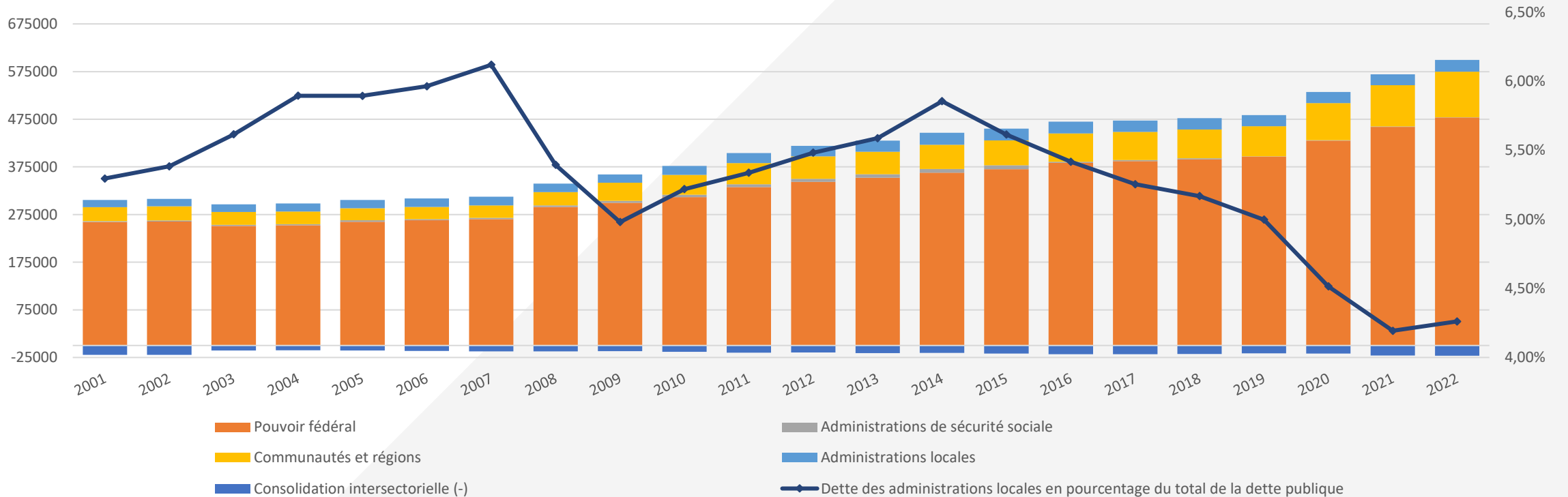
→ Administrations: Comptes généraux + compléments d'info

↳ Disponible en août t+1; Centrale de credit;
↳ Actualisation en mars t+2 Clearing; ...

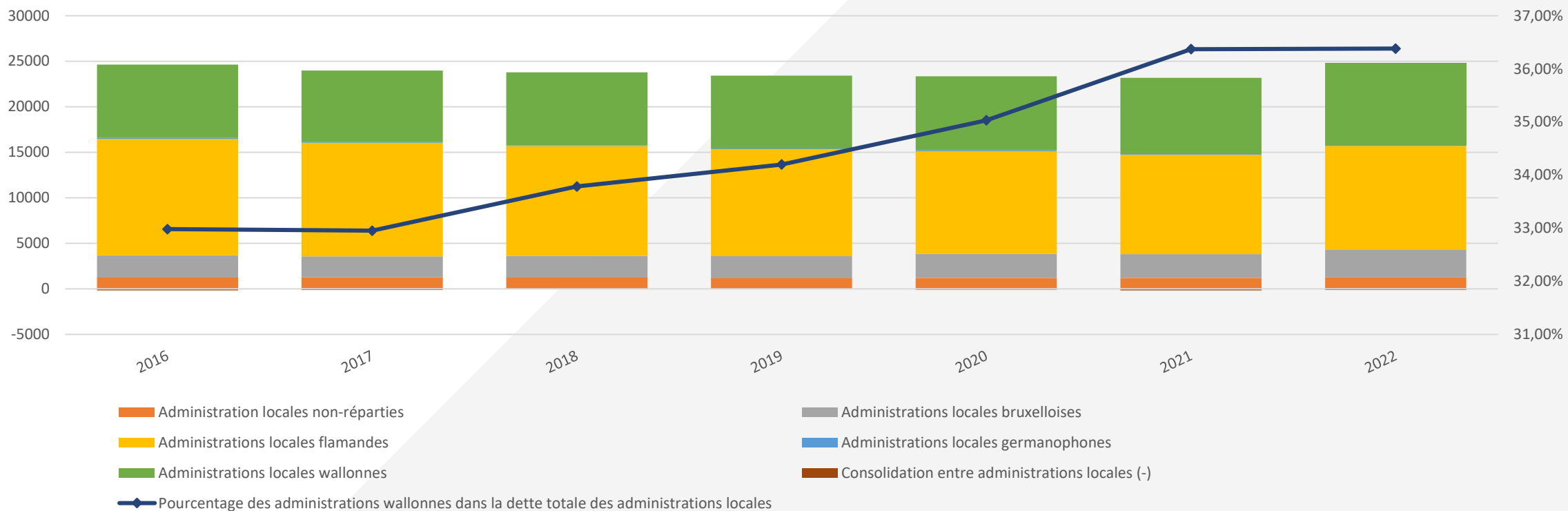
→ Unités consolidées: Bilans des comptes annuels + compléments d'info

↳ Disponible en août t+1

Dette Brute Consolidée (DBC) par niveau du pouvoir



DBC des administrations locales



Composants de la DBC des administrations locales wallonnes



Tables de passage

The background features a white area on the left and a blue area on the right, separated by a diagonal line. The blue area is composed of several overlapping, semi-transparent geometric shapes, including triangles and quadrilaterals, creating a modern, abstract design.

Table de passage entre le solde ordinaire et le solde de financement SEC 2010 (communes)

Solde ordinaire (droits nets/imputations):


- + recettes extraordinaires de transferts et d'investissements
- dépenses extraordinaires de transferts et d'investissements
- recettes ordinaires de remboursement de prêts
- + dépenses ordinaires de remboursement de la dette
- + correction due aux différences de moment d'enregistrement (ex.: additionnels rôles IPP, PrI et taxe de circulation enregistrés au moment où le montant de la créance fiscale est fixé, transferts en provenance et à destination des autorités supérieures)
- + correction due aux opérations non financières requalifiées en opérations financières et vice-versa (ex.: superdividendes provenant de produits de ventes d'actifs ou des gains de réévaluation, prises de participations requalifiées en transferts en capital)

= Solde de financement SEC 2010

Code économique	Libellé	Description	Communes comptes 2022 (version août 2023)
60	Recettes de prestation	Rémunérations de services rendus, produits de location de biens immobiliers	€ 328,35
61	Transferts	Recettes fiscales, dotations générales, subsides	€ 4 386,13
62	Recettes de dette	Revenus de placements, dividendes	€ 86,30
70	Dépenses de personnel	Traitements au sens large	-€ 1 951,43
71	Dépenses de fonctionnement	Achats de biens non durables et de services et dépenses de fonctionnement liées au réseau routier	-€ 700,32
72	Transferts	Transferts à d'autres pouvoirs publics et à d'autres secteurs	-€ 1 487,44
7X	Dépenses de dette	Remboursements, intérêts	-€ 499,88
Solde ordinaire de l'exercice (1)			€ 161,70
80	Transferts	Transferts de capital (en recettes)	€ 442,99
81	Recettes d'investissements	Vente du patrimoine	€ 46,47
90	Transferts	Transferts de capital à d'autres pouvoirs publics ou à d'autres secteurs	-€ 46,41
91	Dépenses d'Investissements	Investissements	-€ 821,69
Solde extraordinaire de l'exercice (2)			-€ 378,65
61	-307-1	Surplus de trésorerie	-€ 0,02
	-664-01	Récupération des remboursements périodiques d'emprunts à charge de l'Autorité supérieure	-€ 24,69
	-667-01	Récupération sur l'Autorité supérieure du remboursement des emprunts pour le déficit des hôpitaux du CPAS	€ 0,00
	-668-01	Récupération sur l'Autorité supérieure du remboursement des emprunts de consolidation	€ 0,00
62	-861	Remboursements de crédits par des entreprises publiques	-€ 0,79
	-867	Remboursements de crédits par des entreprises privées	-€ 0,06
	-870	Remboursements de crédits par les ménages et les asbl	-€ 0,40
	-891	Remboursements de crédits par l'autorité supérieure	€ 0,00
	-893	Remboursements de crédits par d'autres pouvoirs publics	-€ 2,01
	-968-01	Récupération des remboursements d'emprunts garantis	€ 0,00
7X	+911	Remboursements de dettes à charge de la commune	€ 365,66
	+912	Remboursements de dettes à charge de l'autorité supérieure	€ 24,04
	+913	Remboursements de dettes à charge des tiers	€ 1,42
	+918	Remboursements de dettes garanties	€ 0,11
72	+302-1	Déficits de trésorerie	€ 0,41
80	-964-51	Remboursements de garanties versées à plus d'un an	€ 0,00
90	+914-51	Garanties à plus d'un an versées en espèces	€ 0,00
Corrections structurelles aux services ordinaires et extraordinaires (3)			€ 363,68
Solde de financement SEC = (1) + (2) + (3)			147


Table 2C, EDP

Table 2C: Provision of the data which explain the transition between the working balance and the local government surplus/ deficit

Member State: Belgium 	2019	2020	Year 2021	2022
Data are in ... (millions of units of national currency)				
Date: 29/09/2023				
Working balance in local government accounts	200	523	353	-209
<i>Basis of the working balance</i>	<i>accrual</i>	<i>accrual</i>	<i>accrual</i>	<i>accrual</i>
Financial transactions included in the working balance	650	589	586	571
Loans (+/-)	-2	-3	-3	-3
Equities (+/-)	M	M	M	M
Other financial transactions (+/-)	653	591	589	575
of which: transactions in debt liabilities (+/-)	653	591	589	575
of which: net settlements under swap contracts (+/-)	L	L	L	L
Detail 1				
Detail 2				
Non-financial transactions not included in the working balance	-746	-787	-625	-786
Detail 1				
Detail 2				
Difference between interest paid (+) and accrued (D.41)(-)	M	M	M	M
Other accounts receivable (+)	136	-24	-275	65
Detail 1				
Detail 2				
Other accounts payable (-)	M	M	M	M
Detail 1				
Detail 2				
Working balance (+/-) of entities not part of local government	M	M	M	M
Net lending (+)/ net borrowing (-) of other local government bodies	-52	46	-25	53
Detail 1				
Detail 2				
Other adjustments (+/-) (please detail)	-346	205	126	-25
Financial transactions re-routed as non-financial transactions	-1	-1	-3	-25
Non-financial transactions re-routed as financial transactions	-1	-1	0	-5
Sales of fixed assets reclassified	-62	-196	-58	-41
Debt assumption	0	0	0	0
Adjustment for transfers within general government	-230	298	204	134
Consolidation assets of PPP	-127	-39	-46	-35
Statistical adjustment	75	143	28	-54
Net lending (+)/ net borrowing (-) (B.9) of local government (S.1313)	-159	552	140	-332

Les soldes SEC des pouvoirs locaux (2019-2022)

Taux de couverture des données disponibles (2014 – 2022)

Comptes communes – Notification Avril	Belgique	Wallonie	Flandre	Région bruxelloise	Communauté germanophone	Comptes CPAS – Notification Avril	Belgique	Wallonie	Flandre	Région bruxelloise	Communauté germanophone
2014	22%	89%	0%	0%	0%	2014	22%	86%	0%	0%	0%
2015	94%	88%	88%	100%	100%	2015	83%	90%	80%	63%	100%
2016	97%	91%	98%	100%	100%	2016	97%	92%	98%	100%	100%
2017 	98%	93%	100%	100%	100%	2017	96%	90%	99%	93%	100%
2018	97%	88%	100%	100%	100%	2018	97%	86%	100%	100%	100%
2019		93%	100%		100%	2019		84%	100%		100%
2020	97%	94%	100%	93%	100%	2020	90%	87%	100%	74%	100%
2021	97%	94%	100%	94%	100%	2021	94%	88%	100%	88%	100%
2022	95%	82%	100%	100%	100%	2022	97%	89%	100%	100%	100%

Comptes communes – Notification Septembre	Belgique	Wallonie	Flandre	Région bruxelloise	Communauté germanophone	Comptes CPAS – Notification Septembre	Belgique	Wallonie	Flandre	Région bruxelloise	Communauté germanophone
2014	87%	89%	69%	90%	100%	2014	67%	88%	70%	44%	100%
2015	91%	90%	95%	80%	100%	2015	84%	83%	90%	63%	100%
2016	96%	92%	93%	100%	100%	2016	94%	83%	94%	98%	100%
2017	93%	95%	95%	83%	100%	2017	95%	88%	92%	98%	100%
2018	98%	90%	100%	100%	100%	2018	96%	83%	100%	100%	100%
2019	93%	90%	100%	81%	100%	2019	90%	85%	100%	77%	100%
2020	92%	88%	100%	81%	100%	2020	90%	73%	100%	87%	100%
2021	93%	90%	100%	82%	100%	2021	91%	89%	100%	73%	100%
2022	95%	86%	100%	91%	100%	2022	93%	89%	100%	65%	100%

Solde de financement SEC des pouvoirs locaux wallons

(en millions d'euros) – octobre 2023

Notification octobre 2023	2019	2020	2021	2022
Solde SEC communes wallonnes	52	0	-64	229
Solde CPAS wallons	-13	17	41	-25
Solde provinces wallonnes	-10	-49	64	0
Unités consolidées	-25	27	60	4
Solde SEC total des pouvoirs locaux wallons	4	-5	101	208

Différences entre les soldes sur la base des comptes provisoires communiqués en février t+1 et les soldes à partir des comptes définitifs (octobre t+1 ou avril t+2)

(en millions d'euros)

Notification octobre 2023	2019	2020	2021	2022
Solde SEC communes wallonnes – Notification octobre 2023	52	0	-64	229
<i>Solde SEC communes wallonnes – Notification mars t+1, ss corrections ICN</i>	<i>-281</i>	<i>-350</i>	<i>-428</i>	<i>-43</i>
Solde CPAS wallons – Notification octobre 2023	-13	17	41	-25
<i>Solde CPAS wallons – Notification mars t+1, ss corrections ICN</i>	<i>-73</i>	<i>-116</i>	<i>-114</i>	<i>-119</i>

Solde SEC des communes wallonnes – avril 2023

(en millions d'euros)

Notification avril 2023	2022
<i>Solde commune wallonnes sur la base des comptes provisoires (après extrapolation)</i>	-48
Ajustements statistiques:	
Rémunérations (D.1)	(-) 112
Centimes additionnels PRI (D29Ar)	+ 30
Centimes additionnels IPP (D51Ar)	+ 209
Corrections SEC:	
Superdividendes	(-) 4
Transactions fin. requalifiées en transactions non fin.	(-) 1
Désinvestissements refusés	0
Impact missions déléguées par la Région wallonne	-78
Correction SEC impôts	104
Solde SEC communes wallonnes	144

Solde de financement SEC des pouvoirs locaux wallons – octobre 2023

(en millions d'euros)

Notification octobre 2023	2019	2020	2021	2022
<i>Solde communes wallonnes sur la base des comptes (après extrapolation)</i>	51	29	192	161
Superdividendes	-1	-1	0	-4
Désinvestissements refusés	-3	0	0	0
Transactions fin. requalifiées en transactions non fin.	-1	-1	-1	-14
Impact missions déléguées par la Région wallonne	1	-86	-108	-34
Correction SEC impôts	4	58	-146	119
Solde SEC communes wallonnes	52	0	-64	229
Solde CPAS wallons	-13	17	41	-25
Solde provinces wallonnes	-10	-49	64	0
Unités consolidées	-8	8	60	4
Solde SEC total des pouvoirs locaux wallons	51	29	101	208

Solde de financement SEC des pouvoirs locaux wallons – octobre 2023

(en millions d'euros)

Notification octobre 2023	2019	2020	2021	2022
<i>Solde communes wallonnes sur la base des comptes (après extrapolation)</i>	51	29	192	161
Superdividendes	-1	-1	0	-4
Désinvestissements refusés	2	0	0	0
Transactions fin. requalifiées en transactions non fin.			-1	-14
Impact missions déléguées par la Région wallonne			08	-34
Correction SEC impôts			46	119
Solde SEC communes wallonnes			64	229
Solde CPAS wallons			41	-25
Solde provinces wallonnes			64	0
Unités consolidées	-8	8	60	4
Solde SEC total des pouvoirs locaux wallons	51	29	101	208

Superdividendes 2019:

- IEG: 814 673 EUR

Superdividendes 2020:

- PUBLILEC: 63 331 EUR

- SWE: 880 223 EUR

- Panorama Bataille de Waterloo: 300 984 EUR

Superdividendes 2022:

- ENODIA: 3 964 252 EUR

Solde de financement SEC des pouvoirs locaux wallons – octobre 2023

(en millions d'euros)

Notification octobre 2023	2019	2020	2021	2022
<i>Solde communes wallonnes sur la base des comptes (après extrapolation)</i>	51	29	192	161
Superdividendes	-1	-1	0	-4
Désinvestissements refusés	-3	0	0	0
Transactions fin. requalifiées en transactions non fin.	-1	-1	-1	-14
Impact missions déléguées par la Région wallonne				34
Correction SEC impôts				119
Solde SEC communes wallonnes	52	0	-64	229
Solde CPAS wallons	-13	17	41	-25
Solde provinces wallonnes	-10	-49	64	0
Unités consolidées	-8	8	60	4
Solde SEC total des pouvoirs locaux wallons	51	29	101	208

2022: Prises de participation à la SPGE pour financer des travaux de rénovation des égouts

Solde de financement SEC des pouvoirs locaux wallons – octobre 2023

(en millions d'euros)

Notification octobre 2023	2019	2020	2021	2022
<i>Solde communes wallonnes sur la base des comptes (après extrapolation)</i>	51	29	192	161
Superdividendes	-1	-1	0	-4
Désinvestissements refusés	-3	0	0	0
Transactions fin. requalifiées en transactions non fin.	-1	-1	-1	-14
Impact missions déléguées par la Région wallonne	1	-86	-108	-34
Correction SEC impôts	4	58	-146	119
Solde SEC communes wallonnes			-64	229
Solde CPAS wallons			41	-25
Solde provinces wallonnes	-10	-49	64	0
Unités consolidées	-8	8	60	4
Solde SEC total des pouvoirs locaux wallons	51	29	101	208

Impact SEC glissements fiscaux

Merci pour votre
attention !